

Ecole publique de Pelleport



Notre école élémentaire accueille vos enfants de la maternelle au CM2, répartie sur 3 classes. En inscrivant vos enfants à l'école maternelle et primaire de Pelleport, vous bénéficierez d'un enseignement et d'un environnement de qualité, et vous permettez le maintien de trois classes ouvertes.

Vous habitez dans une commune sans école, rattachée à un autre secteur scolaire que celui de Pelleport, et vous souhaitez néanmoins inscrire votre ou vos enfants à Pelleport ?

C'est tout à fait possible : les frais de scolarité sont entièrement pris en charge par la Mairie de Pelleport.

1 - Contactez la Mairie de votre commune de résidence

pour obtenir une dérogation.

2 - Muni(e) de cette dérogation, contactez la mairie de Pelleport

pour convenir d'un rendez-vous d'inscription et apporter vos pièces justificatives (livret de famille, dérogation, etc.).

3 - Contactez l'école de Pelleport

pour convenir d'un rendez-vous d'admission et apporter vos pièces justificatives (certificat d'inscription remis par la Mairie de Pelleport, photocopie du livret de famille, photocopie des vaccins).

Pour les habitants de Pelleport, contactez d'abord la Mairie pour l'inscription de votre ou de vos enfants, puis l'école pour leur admission.

Les inscriptions à l'école maternelle et primaire de Pelleport sont ouvertes jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Vous souhaitez en savoir plus sur notre école maternelle et primaire ?

Contactez :

Nos délégués des parents d'élèves

parentsdeleves.pelleport@gmail.com

La mairie de Pelleport

05 61 85 36 40

mairie.pelleport31@orange.fr

L'école de Pelleport "Les Merlettes"

05 61 85 69 56

ce.0310735f@ac-toulouse.fr

Télécharger le dépliant de présentation de l'école : [📄](#) [«Ecole-pelleport-depliant.pdf»](#)